

UN APERÇU DE L'IMPACT DE L'ARTICLE 19 DE LA CHARTRE DES DROITS DE L'ÉTUDIANT SUR LA POPULATION FRANCOPHONE

RAPPORT 2020-2021

Association Étudiante de l'Université McGill

*L'AEUM est située sur les territoires traditionnels des collectivités
Haudenosaunee et Anishinaabe.*



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
LE CONTEXTE HISTORIQUE	5
REMARQUE: L'AÉUM ET LA FRANCOPHONIE	11
UN APERÇU DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 19: POINT DE VUE D CORPS PROFESSORAL	12
REMARQUE: MCAT	16
UN APERÇU DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 19: POINT DE VUE DES ÉTUDIANT·E·S MCGILLOIS·E·S	19
CONCLUSION	22

INTRODUCTION

La recherche sur laquelle ce rapport est basé a débuté en avril 2020 avec l'embauche de la chercheuse en droits francophones sous la supervision de Juliette Chesnel, commissaire aux affaires francophones, et Madeline Wilson, vice-présidente de l'Association Étudiante de l'Université McGill (ci-après dénommée AÉUM) Affaires universitaires - suivi de Brooklyn Frizzle, le·a nouveau·elle vice-président·e des affaires universitaires pour l'année 2020-2021. Alors que nous avons collaboré à l'élaboration de la méthodologie et sur la portée de la recherche, tous les partis se prêtaient à fournir une latitude extrême dans le cadre et le développement du processus de recherche.

Tout au long du développement de ce rapport, j'ai maintenu un seul objectif: saisir un aperçu de l'état actuel des droits des francophones sur le campus en travers des polices existantes, éclairé par le contexte historique et le paysage politique de la langue. Plus précisément, ce rapport vise à examiner la mise en oeuvre de l'article 19 de la Charte des droits de l'étudiant, qui stipule: «Chaque [étudiant·e] [a] le droit de soumettre en français ou en anglais tout travail écrit devant être noté (sauf dans le cas des cours dont l'un des objets est la maîtrise d'une langue)»- ainsi que les perspectives des étudiant.e.s francophones sur l'article 19.

Pour approcher ce sujet, j'ai utilisé une combinaison de diverses méthodologies. J'ai commencé par passer en revue la littérature existante sur le développement et les luttes de la communauté francophone de l'Université McGill, le processus par lequel l'article 19 a été développé et les ressources existantes pour les étudiant·e·s francophones. Par la suite, une enquête quantitative sur les pratiques professorales fut diffusée

dans tous les départements de McGill afin d'acquérir une meilleure compréhension de la façon dont l'article 19 est mis en œuvre dans les cours par les professeur·e·s. Enfin, la communauté francophone elle-même fut consultée au travers d'une enquête qualitative qui a passé en revue des expériences avec l'article 19 et ce que les étudiant·e·s consulté·e·s considéraient comme des développements potentiels susceptibles d'améliorer l'expérience de l'étudiant·e francophone moyen·ne. Chaque méthode sera élaborée avant d'examiner les résultats de chacune.

Il est important de noter que ce rapport ne couvre pas tous les problèmes rencontrés par la communauté francophone de McGill, et ne peut pas être décrit comme dépeignant pleinement le contexte dans lequel l'article 19 fonctionne. Au lieu de cela, il devrait être considéré comme un point de départ à partir duquel des recherches supplémentaires peuvent être développées.

Ce rapport a été rédigé en utilisant un langage épicène dans le but d'assurer l'inclusivité de la façon dont le français est utilisé dans ce texte. Les désignations de personne sont séparées par un point médian et chaque fois que des pronoms de genre sont utilisés pour décrire des individus ou des groupes génériques, les deux pronoms sont inclus.

Pour contrer le potentiel de subjectivité que j'ai pu apporter à ce rôle, j'ai utilisé les compétences de mes pairs en dehors de cette branche d'activisme pour passer en revue chaque étape au fur et à mesure. Je tiens à exprimer ma gratitude à tou·te·s ceux·celles qui ont fourni des commentaires sur les méthodes sur lesquelles la recherche pourrait être améliorée.

Cordialement,
Jeanne Prévost

LE CONTEXTE HISTORIQUE

Il y a toujours eu des tensions entre l'Université McGill et sa communauté francophone - et de cette tension était née une agitation militante. La Révolution tranquille a été une période de bouleversements au sein de la société québécoise avec des changements dans la composition sociopolitique de la province.¹ Un sentiment de conscience collective a fait son apparition à la surface de la classe ouvrière québécoise, qui était majoritairement composée d'habitant·e·s francophones. Tout au long de la Révolution tranquille, des grèves syndicales organisées ont eu lieu dans la province, dont plusieurs à Montréal. Des événements comme l'Opération Murray Hill, qui mettaient l'accent sur le monopole de l'industrie des taxis de Montréal, ont reçu un soutien massif des étudiant·e·s de toute l'île. Les membres exécutif·ve·s de l'Union générale des étudiants du Québec et 2 500 étudiant·e·s provenant principalement de la grande région de Montréal se sont solidarisés avec ces ouvriers.² Cet événement a illustré l'esprit rebel croissant des étudiant·e·s militant·e·s

francophones et une faim qui a commencé à se développer pour dénoncer et affronter les inégalités qu'ils·elles ont vécues dans les murs de leurs propres institutions.



En 1968, le mécontentement grandissant parmi les étudiant·e·s francophones fut exacerbé par ce qu'ils·elles considéraient comme un manque d'options académiques. Montréal comptait trois universités anglophones (Loyola, Université McGill et Sir George William) et une seule université francophone. Avec plus de 10 000 étudiant·e·s francophones espérant obtenir leur diplôme des cégeps cette année-là, il n'y avait pas assez de places universitaires disponibles pour les accueillir, d'autant plus que les établissements exclusivement anglophones avaient fait très peu pour répondre à leurs besoins. Ils priorisaient en effet les besoins des intervenant·e·s anglophones au détriment de ceux des candidat·e·s francophones potentiel·le·s. C'était dans cet environnement politique que l'Opération McGill français naquit.

De nombreux·ses étudiant·e·s et une poignée de professeur·e·s actif·ve·s au sein de la scène de l'activisme social montréalais à la fin des années 60 ont formé «Students for a Democratic University» (SDU) (rebaptisé plus tard «Radical Student Association» (RSA) et commença à se mobiliser contre ce qu'ils·elles considéraient comme des injustices envers la population francophone minoritaire de l'Université de McGill et les barrières invisibles imposées sur les candidat·e·s potentiel·le·s dont la

langue maternelle était le français. Leur mandat était de décoloniser l'anglais et d'inculquer plus de pouvoir politique et économique à la population française marginalisée - non seulement à McGill, mais partout au Québec. À partir de 1967, ces associations adoptèrent plusieurs mesures perturbatrices, telles que l'interruption des réunions du Sénat (avant ces actions, huit des représentant·e·s étudiant·e·s ont démissionné en même temps au nom du SDU) et du Conseil d'Administration, ainsi que la diffusion de bulletins sur le campus avec des messages comme «Révolution» et «Vive un Québec socialiste». Toutes ces actions ont abouties à l'Opération McGill français, une marche qui débuta au square Saint-Louis et se termina par une manifestation devant les portes Roddick de l'Université McGill pour dénoncer les inégalités entre étudiant·e·s anglophones et francophones, et plaider pour une augmentation des droits pour ces derniers. Durant cette période, la tension entre les étudiants·e·s anglophones et francophones



n'a fait qu'augmenter, avec certain·e·s d'entre eux·elles faisant face à harcèlement verbal et retrouvant des graffitis anti-francophones dans les toilettes, tels que «frog lover» et «french bastards».³

Bien que quelques étudiant·e·s francophones de l'Université McGill aient reçu un soutien et une aide à la mobilisation par des groupes étudiants externes, ils·elles ont vu peu du même soutien de la part de la propre société étudiante. Alors que l'AEUM critiquait l'administration pour des raisons similaires à celles avancées par les militant·e·s, elle ne fit pas grand-chose pour soutenir le mouvement et, dans certains cas, est allée jusqu'à tenter d'empêcher ses progrès. Avant la manifestation, le McGill Daily, qui, à l'époque, n'avait pas encore

obtenu son indépendance du gouvernement étudiant, cherchait à imprimer 100 000 exemplaires d'une édition spéciale à l'appui de l'Opération McGill français - mais une semaine avant l'événement, l'AEUM avait décidé de refuser à la publication les fonds nécessaires pour imprimer l'édition spéciale. Après que le McGill Daily ait réussi à trouver les 10 415 \$ (ajusté en fonction de l'inflation économique⁴), principalement grâce à des dons de syndicats étudiants externes à travers Montréal, l'AEUM a continué de refuser d'appuyer la manifestation, affirmant qu'elle opposait inutilement de mettre les Québécois·e·s contre les Québécois·e·s⁵. Pour plus d'informations sur l'AEUM et les droits des francophones, veuillez lire la note annexe de ce chapitre.



Les exigences du mouvement telles qu'énumérées dans l'édition spéciale du McGill Daily se lisaient comme ce qui suit:



→ "On réclame une francisation progressive de l'université (50 % en 1969-1970, 75 % en 1970-1971 et 100 % en 1971-1972).



→ Ouverture de la bibliothèque McLennan au grand public (celle-ci contenait la plus importante collection d'œuvres canadiennes-françaises du Québec).



→ Acceptation d'une partie des 10 000 [cégépien-ne-s] dès l'année académique qui commençait en septembre 1969, et ce d'autant plus que le quart des inscrits de McGill venait de l'extérieur de la province et que la moitié de ses [diplômé-e-s] s'en allait faire carrière à l'extérieur du Québec.



→ Priorisation des intérêts nationaux dans la recherche.



→ Politique de parité des frais de scolarité avec l'Université de Montréal (200 \$) en attendant la gratuité scolaire (on assure que les frais de scolarité plus élevés à McGill empêchaient les élèves moins bien nantis de s'inscrire à ses programmes).



→ Représentation tripartite au Conseil des gouverneurs: un tiers [étudiant], un tiers personnel [enseignant] et [non-enseignant] et un tiers représentant direct du peuple québécois."



→ Abolition du Centre d'études canadiennes-françaises qui scrutait les [Québécois-e-s] comme des indigènes (établi en 1963, le Centre reproduisait la structure des centres qui existaient déjà, comme le Center for East Asian Studies).

Ces demandes officielles se centralisent sur l'intégration des étudiant·e·s francophones, la francisation de l'Université McGill et l'équité économique.



FIG. 1
Photographie d'archive de l'Université de McGill

Alors que certains départements se sont prononcés en faveur des mesures prises par les dirigeant·e·s de SDU, ce soutien n'a pas été unanime dans leurs rangs. Des membres de ces départements tels que ceux·celles au sein du département de français sont allé·e·s jusqu'à envoyer une lettre soussignée au principal H. Locke Robertson exprimant leur désapprobation des motions adoptées en faveur du groupe lors des réunions administratives récentes.⁶ Les politiques entourant les inégalités linguistiques perçues divisaient les étudiant·e·s, les professeur·e·s et les administrateur·trice·s également.

En réponse à leurs demandes et pour limiter la tourmente sociale qui a pu découler de l'activisme social de l'organisation, le principal de l'époque H. Locke Robertson proposa un changement de politique à l'Université McGill pour permettre des cours optionnels en français⁷, la transition vers une administration bilingue, et surtout, le droit des étudiant·e·s de soumettre leurs travaux écrits en français. Ceci est à l'origine de l'article 19 de la Charte des droits de l'étudiant: un compromis administratif envers les demandes de francisation posées par la communauté francophone marginalisée de l'Université de McGill.

Le 28 mars 1969, l'Opération McGill français eut enfin lieu. À l'époque, il s'agissait de la manifestation la plus grande après la Seconde Guerre mondiale, avec les journaux anglais faisant état d'une participation d'environ 7 000 participant·e·s et les journaux français d'environ 15 000 participant·e·s. Malheureusement, aucune de leurs revendications ne fut satisfaite par l'administration de l'Université, et après l'ouverture de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM), un bon nombre de ceux·celles qui étaient actif·ve·s par crainte d'un manque de sièges au sein des universités québécoises ont perdu leur intérêt pour le mouvement, et finalement le RSA s'est désintégré pour être rappelé dans les annales de l'histoire du Québec. Cependant, leur marque sur l'Université McGill est toujours présente avec l'institutionnalisation de l'article 19 dans la Charte des droits de l'étudiant de l'Université McGill.

La question selon laquelle les changements apportés au processus académique eurent un impact sur l'intégration et la participation universitaires peut faire l'objet d'un débat, mais l'augmentation du taux d'inscription et de diplomation des étudiant·e·s francophones de premier cycle peuvent être liées aux tentatives de l'Université McGill d'accommoder sa communauté francophone et l'introduction de politiques inclusives envers la population francophone.



REMARQUE

L'ÂÉUM ET LA FRANCOPHONIE

Bien que l'ÂÉUM ait prise des mesures au cours des dernières années pour améliorer la vie des membres de la communauté francophone de l'Université McGill, notamment en relançant la Commission aux Affaires Francophones,¹ ainsi qu'en traduisant des documents clés de l'organisation², il y a également eu des faux pas tant historiques que contemporains - comme vu dans cette section. Certaines préoccupations qui ont été élevées comprennent les traductions et le soutien des services auxiliaires francophones. Dans le cas des traductions, le traducteur du service des communications, dont le mandat spécifique comprenait la traduction du bulletin hebdomadaire, a été reconnu d'avoir utilisé la traduction automatisé dans leurs travaux. Quant à ce dernier, l'ÂÉUM n'a historiquement pas soutenu les médias francophones. Au moment de la création de Le Délit, la seule source de nouvelles pour les étudiant·e·s de l'Université McGill en français, l'ÂÉUM avait opposé son développement et est allée jusqu'à mettre le rédacteur en chef du McGill Daily devant le Conseil Judiciaire. Plus récemment, le conseil législatif du ÂÉUM avait refusé de soutenir la Société de publication du Daily, y compris Le Délit, lors du référendum de 2017 concernant la continuation de leur principale source de financement.³

1 SSMU. (2017, Octobre 12). SSMU LEGISLATIVE COUNCIL AGENDA. Repéré du <https://ssmu.ca/wp-content/uploads/2008/10/Agenda-Legislative-Council-Approved-2017-10-12-1.pdf>

2 Miró, R. (2019, Janvier 15). Mi-mandat : Matthew McLaughlin. Le Délit. Repéré du delitfrancais.com/2019/01/15/mi-mandat-matthew-mclaughlin/

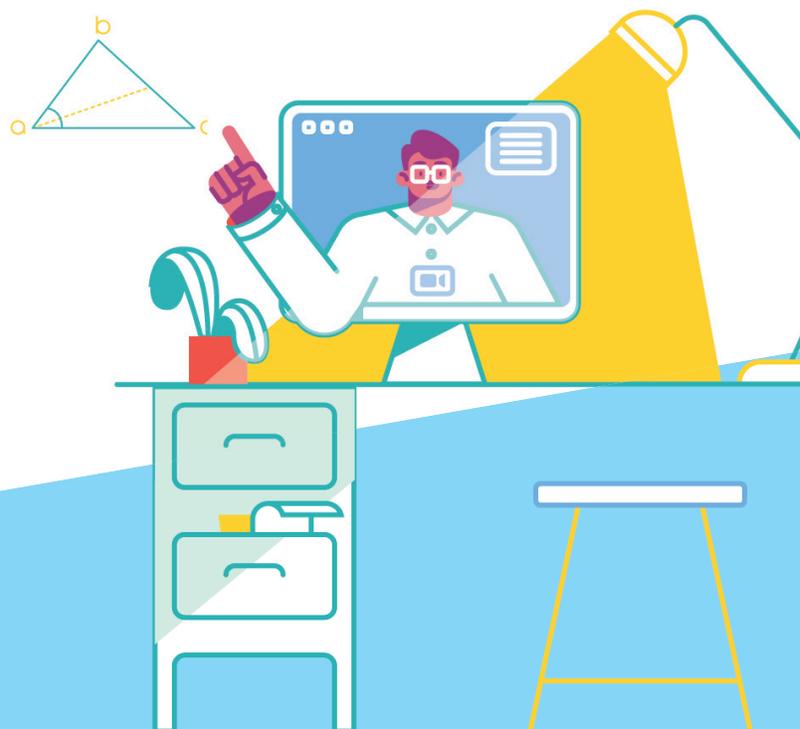
3 Barôme, L. (2017, Novembre 7). Le Conseil tourne le dos à la presse. Le Délit. Repéré du delitfrancais.com/2017/11/07/le-conseil-tourne-le-dos-a-la-presse/

UN APERÇU DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 19 POINT DE VUE DU CORPS PROFESSORAL

La politique est utile uniquement lorsqu'elle est correctement mise en œuvre par ses administrateur·trice·s. À cette fin, une voie qu'il est nécessaire d'explorer lors de l'examen de la pertinence de certains articles de la Charte des droits de l'étudiant est de savoir comment la politique d'autoriser la soumission de travaux écrits en anglais ou en français est abordée par les départements et ceux·celles qui enseignent en leur sein. À cette fin, nous avons administré un sondage en ligne destiné aux différents départements de l'Université McGill.

Un sondage de deux minutes a été diffusé au corps professoral. Ceci posait des questions sur la fréquence des demandes, leur méthode une fois approché·e·s et toutes les mesures qu'ils·elles ont pris·es pour promouvoir cette option auprès de leurs élèves. Certain·e·s d'entre eux·elles

sont allé·e·s plus loin et ont fait leurs propres suggestions quant à la façon de mieux soutenir les étudiant·e·s francophones. Initialement, des courriels d'invitation ont été envoyés aux doyen·ne·s, vice-doyen·ne·s et doyen·ne·s associé·e·s de chaque faculté avec la demande de les inclure dans leur bulletin de faculté. Ceux et celles qui n'ont pas répondu ou qui n'ont pas pu l'inclure dans leur bulletin ont vu leur faculté se faire envoyer l'invitation au sondage individuellement. À ses fins, ce qui suit fera référence à tout le personnel enseignant (professeur·e, professeur·e



agrégé·e, professeur·e adjoint·e et chargé·e de cours) en tant que corps professoral. L'enquête et ses résultats ont une marge d'erreur de $\pm 2,7\%$.

La première question à laquelle il faut répondre lorsque l'on considère l'importance de l'article 19, le droit de soumettre un travail écrit en anglais ou en français, est la fréquence à laquelle il est invoqué. À cette fin, nous avons demandé aux répondant·e·s du sondage du corps professoral de McGill le nombre de fois qu'un·e étudiant·e de premier cycle de leur cours avait soumis·es des travaux écrits en français au cours des cinq dernières années. Bien que la majorité ait déclaré n'avoir reçu aucun travail écrit en français ni aucune demande de leurs étudiant·e·s de le faire, beaucoup d'entre eux ont en réalité reçu du travail sous cet article. 43% du corps professoral interrogé ont déclaré avoir reçu des travaux écrits en français durant cette période. En moyenne, les répondant·e·s ont reçu 5,21 soumissions de langue française chaque en vertu de l'article 19. Il y avait une

corrélation notable lors de l'inspection du nombre d'œuvres françaises reçues et de la langue du membre du corps professoral. Ceux·celles ayant déclaré que leur langue maternelle était le français ou qu'ils·elles le parlaient couramment étaient plus susceptibles d'avoir reçu des devoirs en français de leurs élèves. Théoriquement, les étudiant·e·s de premier cycle francophones peuvent se sentir plus à l'aise de soumettre un travail dans leur langue maternelle s'ils·elles savent que leur travail sera corrigé par un·e francophone expérimenté·e.

Selon la direction de la faculté consultée, les enseignant·e·s sont tenus de lister la possibilité de soumettre des devoirs écrits en français conformément à l'article 19 de la Charte des droits de l'étudiant dans leur plan de cours. Cependant, une minorité de répondant·e·s ont déclaré qu'ils ne mentionnent pas cette option. Les étudiant·e·s sont souvent guidé·e·s par ces documents pour déterminer ce qui peut ou ne peut pas être autorisé dans leurs cours.



Certaines inclusions sont la norme tandis que d'autres ont des considérations qui sont propres à leurs salles de classe.

Le nombre d'étudiant·e·s de premier cycle à avoir mémorisé tous les droits qui leur sont conférés par la Charte est inconnu, alors il peut être possible de déclarer qu'un plan de cours est la seule source d'information sur leurs droits dont des étudiant·e·s seront conscient·e·s. On peut voir si un plan de cours influe sur la connaissance de l'article 19 pour un·e étudiant·e en comparant le nombre de répondant·es ayant déclaré avoir reçu un travail écrit en français qui avaient l'option indiquée dans leurs plans de cours avec ceux·celles qui ne l'ont pas fait. Ceux·elles n'ayant pas mentionné la possibilité dans leur plan de cours avaient un taux de soumission beaucoup plus faible, 80% de ces répondant·e·s n'ayant pas reçu de travail écrit en français au cours des cinq dernières années. Alors que seulement la moitié (52,58%) des répondant·e·s qui avaient l'option indiquée n'ont pas reçu de travail écrit en français.

Il y a d'autres considérations lors de l'examen de la façon dont les professeur·e·s abordent la soumission des travaux écrits en français. Il est inefficace d'inclure l'article 19 dans la Charte des droits de l'étudiant si elle n'est pas appliquée correctement. Certains facteurs peuvent décourager les élèves de soumettre leur travail en français, en particulier l'environnement de la classe. Certaines réponses anonymes ont déclaré que, même si elles acceptent le travail et l'énumèrent comme une option dans leurs plans de cours, elles découragent leurs étudiant·e·s de l'utiliser. Comme l'a déclaré l'un·e des répondant·e·s: «leur vie professionnelle et leurs opportunités au-delà du Québec seront améliorées si elles deviennent meilleures à utiliser un anglais académique». Il n'est jamais demandé ni déclaré par les répondant·e·s que la vie professionnelle et les opportunités au Canada français pour les étudiant·e·s anglophones pourraient être améliorées avec une meilleure compréhension du français académique.



Bien que le nombre de soumissions en français soit inférieur au nombre d'étudiant·e·s de premier cycle de McGill inscrit·e·s dont la langue maternelle déclarée est le français, il existe un certain nombre d'explications possibles qui pourraient être déduites par les résultats de ce sondage, comme discuté ci-dessus. Les étudiant·e·s peuvent se sentir mal à l'aise à l'idée de soumettre des travaux en français

en fonction de la langue parlée de leurs enseignant·e·s. Ils·elles ne savent peut-être pas qu'il est possible de soumettre des travaux en français, car ils·elles sont souvent guidé·e·s par ce qui est - ou n'est pas - inclus dans le plan de cours. Ils·elles peuvent même être découragé·e·s par les membres du corps professoral en classe. Les solutions potentielles seront mentionnées dans la conclusion de ce rapport.



FIG. 2
Pourcentage de professeur·e·s ayant reçu des travaux sous l'article 19 dans les derniers cinq ans et le mentionnent dans leur plan de cours

- Oui et l'option est indiqué dans les plans de cours
- Non et l'option est indiqué dans les plans de cours
- Oui et l'option n'est pas indiqué dans les plans de cours
- Non et l'option n'est pas indiqué dans les plans de cours

REMARQUE

MCAT

Certains départements ont pris des mesures pour mieux intégrer les étudiant·e·s francophones potentiel·le·s en supprimant quelques obstacles existants. En 2009, la Faculté de médecine a supprimé le Test d'admission au Collège médical (MCAT), un examen qui avait pour but de mesurer “la résolution de problèmes, la pensée critique, les compétences en rédaction et la connaissance des concepts scientifiques des candidat·le·s potentiel·le·s”¹, ainsi que la maîtrise de l'anglais. C'était une condition préalable pour postuler au programme de médecine de l'Université McGill. En plus de la suppression du MCAT comme étape nécessaire du processus de candidature, les étudiant·e·s ont eu le droit de compléter leurs entretiens et leurs lettres de candidature en français. En seulement quatre ans après ces changements, le nombre de candidat·e·s francophones unilingues a augmenté de 40% tandis que le nombre de candidat·e·s bilingues acceptés est passé de 60% à 66%. Ces types de changements aux exigences linguistiques ont profité non seulement aux étudiant·e·s francophones, mais à tous·tes les candidat·e·s potentiel·le·s - le nombre passant de 1 689 à 2 530 en un seul cycle d'admission.² La suppression du MCAT a eu des effets secondaires imprévus.

1 McKean, D. & Johnson, T.R. (2009). Biomedical Graduate School: A Planning Guide to the Admissions Process. Jones & Bartlett Learning, Burlington, MA.

2 Seidmen, K. (2011, Juin 14). Number of McGill med-school applicants soars after it drops test. Montreal Gazette. Repéré dupressreader.com/canada/montreal-gazette/20110614/282827892760794

La GPA moyenne des candidat·e·s etenu.e.s a augmenté de 3,80 à 3,88 (2009-2019)³ et, alors que le revenu moyen des ménages en 2010 pour 66% des candidat·e·s retenus a été plus de 100 000 \$, ce pourcentage a diminué à 52% en 2013.⁴Le programme est devenu potentiellement plus compétitif et, par extension, la méritocratie du programme a été élargie, en supprimant la nécessité de tests normalisés basés sur la langue. Bien que nous ne puissions pas dire que c'était la cause définitive de ce changement, il reste probable qu'il a eu un effet certain.

3 <https://www.mcgill.ca/medadmissions/prospective/our-statistics/class-profiles>

4 Patriquin, M. (2014, Mai 21). Changes to McGill faculty of medicine admissions pay off. Maclean's. Repéré du macleans.ca/education/post-graduate/changes-to-mcgill-faculty-of-medicine-admissions-arepaying-off/

UN APERÇU DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 19 POINT DE VUE DES ÉTUDIANT·E·S MCGILLOIS·E·S

En même temps que l'enquête distribuée parmi le corps professoral de l'Université McGill, un autre sondage a été créé et dispersé à travers les médias sociaux et d'autres plates-formes aux étudiant·e·s McGillois·e·s. Alors que les données recueillies dans le cadre du sondage auprès des professeur·e·s nous permettent d'extrapoler des conclusions sur la façon dont l'Article 19 était administré en classe, des perspectives directement de la communauté francophone nous permettraient de comprendre comment qu'ils·elles la perçoivent, comment qu'ils·elles l'utilisent et ce qu'ils·elles estiment devoir être changé.

Une enquête qualitative de trois minutes fut diffusée auprès des étudiant·e·s afin de recueillir leurs opinions sur l'article 19 de la Charte des droits de l'étudiant. Le sondage demandait aux répondant·e·s au sujet de leur niveau global de compréhension de l'anglais, s'ils·elles avaient soumis du travail en français conformément à l'article

19 de la Charte des droits de l'étudiant, et si oui, s'ils·elles estimaient que leurs travaux avaient été corrigés avec la même rigueur que s'ils·elles avaient été soumis en anglais. Enfin, le sondage demandait aux répondant·e·s de fournir des commentaires écrits sur les raisons expliquant pourquoi ils·elles ne soumettaient pas de travaux en français et quelles mesures l'Université McGill pourrait prendre pour mieux accommoder ses étudiant·e·s francophones.



Parmi les étudiant·e·s de premier cycle francophones interrogés, 80% ont déclaré parler couramment l'anglais, ayant un C1 / C2 auto-identifié conformément au cadre européen commun de référence pour les langues. La moitié de tous·tes les répondant·e·s (50%) n'a aucune difficulté à lire les textes assignés en anglais, tandis que d'autres déclarent avoir des difficultés mineures à les comprendre. Cependant, le pourcentage de répondant·e·s qui ont déclaré être capables de comprendre complètement l'anglais parlé par les professeur·e·s ou les chargé·e·s de cours descend à 30%, un plus grand nombre de répondant·e·s semble avoir des difficultés avec la langue dans le contexte de la classe. Un même pourcentage de répondant·e·s a déclaré que la qualité de leur travail en anglais était comparable à la qualité de leur travail en français. Les 70% restants ont déclaré que leurs productions en anglais manquaient de qualité par rapport à celles rédigées en français.

Étonnamment, la moitié des répondant·e·s a déclaré qu'ils·elles n'ont pas invoqué l'article 19 de la Charte des droits de l'étudiant au cours de leur temps à l'Université McGill. Certain·e·s ont déclaré que la raison pour laquelle qu'ils·elles ne l'avaient pas utilisé était parce qu'ils et elles ne connaissaient pas le vocabulaire approprié pour leur domaine en français, dans la mesure où ils·elles apprenaient exclusivement en anglais. Il leur est, en conséquence, plus facile d'écrire leurs travaux en anglais. Tandis que de ceux·elles n'ayant pas soumis de travail en français ont déclaré que c'était parce qu'ils·elles craignaient d'être noté·e·s différemment de leurs pairs. Les commentaires fournis expliquent que, bien que les travaux en français soient théoriquement notés selon le même barème que ceux soumis en anglais, les répondant·e·s craignent que leurs professeur·e·s non-francophones ne soient peut-être pas ceux·e·elles qui corrigeraient leur travail. Il est important

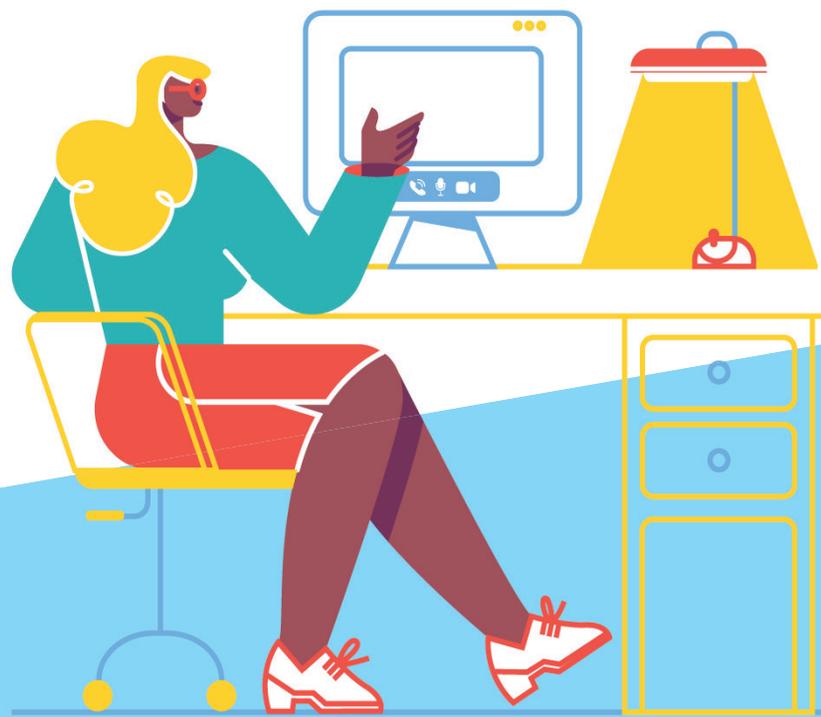


de noter cependant que, parmi ceux·celles n'ayant pas utilisé l'article 19, 60% des répondant·e·s ont déclaré avoir un niveau d'anglais inférieur à leur français. Alors même si ils et elles savent que la qualité de leurs travaux est inférieur en anglais, ils et elles pourraient quand même soumettre leurs devoirs dans cette langue pour des raisons décrites ci-dessus.

Les points de vue fournis par les étudiant·e·s de premier cycle dans notre enquête ne sont ni nouveaux ni uniques. Lors de l'enquête sur la démographie étudiante de 2009, plusieurs répondant·e·s avaient fourni des réponses qualitatives expliquant leur malaise et leur chagrin face à l'approche de l'Université McGill en matière d'intégration du français au sein de l'établissement.⁸ Quelques-un·e·s de ceux·celles qui ont fourni des réponses textuelles ont déclaré

qu'ils·elles aimeraient voir le français présent dans leurs classes, ou que «les [professeur·e·s] et le personnel devraient être plus accommodants et / ou [même] mieux connaître le français» (p. 26).

Alors que nous avons initialement prévu de recevoir un plus grand nombre de répondant·e·s, nous avons eu un engagement limité de la part de notre groupe démographique ciblé, ce qui a conduit à certaines difficultés d'extrapolation des conclusions de nos réponses à l'enquête. En raison de l'émergence de la Covid-19 et de la fermeture subséquente du campus de l'Université McGill, notre capacité à recruter des répondant·e·s directement était très limitée. Les recherches futures sur le thème de l'article 19 bénéficieraient sans doute d'un taux plus élevé de réponses de la population cible.



CONCLUSION

Si l'introduction de la capacité pour les étudiant·e·s mcgillois·e·s de soumettre leurs travaux en français a aidé la population francophone, des actions peuvent être prises - non seulement pour améliorer l'application de l'article 19, mais également pour mieux soutenir la population francophone en général, qui souffre encore de taux de fréquentation universitaire plus faibles au Québec par rapport à leurs pairs anglophones.⁹

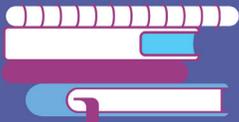
Basé sur les réponses que nous avons reçues aux deux enquêtes que nous avons diffusées pour mieux comprendre le contexte et la réalité matérielle de l'article 19 de la Charte des droits de l'étudiant, un certain nombre de recommandations peuvent être énumérées pour aborder ce sujet et pour mieux accueillir la population francophone de l'Université McGill.



S'assurer que les étudiant·e·s de premier cycle connaissent leurs droits. Si les élèves francophones ne savent pas qu'ils-elles peuvent soumettre leur travail écrit en français, ils-elles n'utiliseront pas les droits qui leur sont accordés par la Charte. En institutionnalisant l'inclusion de l'article 19 dans les plans de cours de tous les départements et facultés, les participant·e·s seront informé·e·s de leurs droits concernant la langue de leur travail écrit dans la salle de classe.



S'appuyant sur la suggestion précédente, un besoin similaire de diffuser cette information existe à l'extérieur de la classe et sur le campus en entier. Des campagnes de sensibilisation de la part de l'AÉUM et du Service de Vie sur le Campus et Engagement Étudiant peuvent être développées afin que les étudiant·e·s de premier cycle soient pleinement conscient·e·s de leurs droits en vertu de la charte de soumettre des travaux en français, ainsi que de les guider tout au long du processus s'ils-elles se sentent mal à l'aise pour les raisons énumérées dans ce rapport.



Encourager les professeur·e·s et les chargé·e·s de cours à inclure des listes de termes et définitions communes aussi en français tant qu'en anglais afin de promouvoir une compréhension bilingue du matériel de cours. Bien que cela exigerait un travail supplémentaire de la part du corps professoral, cela donnerait à leurs étudiant·e·s francophones les outils nécessaires pour profiter de leurs droits en vertu de la Charte sans craindre d'être désavantagé·e·s en matière de connaissances par rapport à leurs pairs. De plus, les étudiant·e·s non francophones auraient accès à des connaissances supplémentaires dans leur domaine qu'ils et elles n'auront autrement pas accès et leur permettraient d'être sur un pied d'égalité avec leurs pairs qui se retrouvent dans les universités francophones.



Munir les étudiant·e·s d'informations sur l'échelle d'évaluation et la façon dont leur travail sera noté, si les professeur·e·s ou chargé·e·s de cours seront ceux-celles qui le noteront et comment ils-elles assureront la normalisation du processus de notation en anglais et en français. Cela donnerait aux étudiant·e·s francophones un niveau de sécurité quant à leur perception de la façon dont leur travail sera perçu et éliminerait une partie de la précarité observée dans les perspectives qu'ils-elles ont fournies.



Plus important encore, l'accessibilité que l'article 19 de la Charte des droits de l'étudiant voit actuellement dans la salle de classe ne devrait en aucun cas être limitée. Si l'exclusion des cours de langue est compréhensible, l'expansion potentielle de cette clause envers d'autres cours ou que l'on voit la compréhension de l'anglais en étant essentielle conduira certainement à la marginalisation des étudiant·e·s francophone de premier cycle. La fréquence d'utilisation ne doit pas être considérée comme une métrique de la viabilité de l'article 19, mais plutôt comme un droit qui devrait être amélioré afin qu'il soit disponible à ceux·celles qui en ont besoin.

Comme toutes recherches, il existe des limites qui se sont présentées au long du chemin. Le nombre limité d'heures a empêché ce rapport de devenir une perspective plus intensive sur le statut des droits des francophones sur le campus et de la façon d'améliorer leur situation. Au lieu de cela, ceci vise à donner un aperçu de l'application de l'article 19 de la Charte des droits de l'étudiant ainsi que des détails pour mieux contextualiser la façon dont les étudiant·e·s francophones sont intégré·e·s à l'Université McGill. Pourtant, même à ce sujet étroit, ce rapport ne peut pas être considéré comme rendant compte de l'état total de cet article en particulier, et devrait idéalement être utilisé pour guider de futures recherches.



RÉFÉRENCES

- 1 **DUROCHER, R. (2013, JUILLET 30).** Révolution tranquille. L'encyclopédie Canadienne. Repéré du thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/revolution-tranquille
- 2 **LAZAROVIC, J. (1968, OCTOBRE 31).** Cabbies, Students Hit Murray Hill. McGill Daily p. 3.
- 3 **WARREN, J. (2008).** L'Opération McGill français. Une page méconnue de l'histoire de la gauche nationaliste. Bulletin d'histoire Politique, 16(2), 108.
- 4 <https://www.bankofcanada.ca/rates/related/inflation-calculator/>
- 5 **WARREN, J. (2008).** L'Opération McGill français. Une page méconnue de l'histoire de la gauche nationaliste. Bulletin d'histoire Politique, 16(2), 101.
- 6 **MEMBRE DU DÉPARTEMENT DE FRANCAIS. (1969).** Lettre adressé à Principale Robertson. (RG32/C47/F1225). Archives de l'University McGill, Montréal, Québec, Canada.
- 7 **QUIAZUA, N. (2013, FÉVRIER 19).** De McGill Français au Printemps Érable. Le Délit Français.
- 8 **STUDENT LIFE AND LEARNING. (2009).** Student demographic survey: Final report. McGill University. Repéré du mcgill.ca/studentlifeandlearning/files/studentlifeandlearning/final_report_1.pdf
- 9 **FINNIE, R. & MUELLER, R. E. (2017).** Access to Post-Secondary Education: How does Québec Compare to the Rest of Canada?. L'Actualité économique. 92(1). 441-474.

Illustrations: <https://www.drawkit.io/>